



---

## 45<sup>e</sup> Session du Conseil des droits de l'homme

Point 5 de l'ordre du jour

### Débat général

Genève, le 29 septembre 2020

Déclaration de la Suisse

---

Madame la Présidente,

Le respect des droits de l'homme est une priorité de la politique étrangère de la Suisse. A ce titre, elle soutient pleinement le système des Procédures spéciales.

En mettant à disposition leur expertise et leurs analyses indépendantes, les Procédures spéciales remplissent un rôle central pour la promotion, la protection, et la mise en œuvre des droits de l'homme à travers le monde. Dans le contexte de la COVID-19, nous saluons particulièrement l'engagement et l'important travail de communication des Procédures spéciales. Ce travail a été clé dans l'identification des défis spécifiques en matière de droits de l'homme et de stratégies pour y faire face.

Nous prenons note des critiques récentes formulées à l'encontre de certaines Procédures spéciales. Nous sommes convaincus que celles-ci n'appellent pas à une remise en cause de l'entièreté du système. L'indépendance des Procédures spéciales reste cependant un élément essentiel à respecter pour que le système puisse remplir sa fonction de manière effective.

Nous appelons par ailleurs tous les Etats à coopérer pleinement avec les titulaires de mandats. La Suisse a adressé une invitation permanente à l'égard des Procédures spéciales et elle appelle tous les Etats à faire de même.

Finalement, nous nous réjouissons de participer à la prochaine discussion avec le Comité de coordination des Procédures spéciales afin d'évaluer la manière dont le système peut encore être davantage renforcé.

Je vous remercie.